

## **Demande d'accréditation à la formation pratique**

### **Filière « Education de l'enfance »**

#### **Conditions cadres**

« L'organisme de formation est responsable de la coordination des éléments de formation scolaires et pratiques. Il garantit que toutes les compétences définies dans le plan d'études cadre sont enseignées à l'école et dans la pratique.

L'organisme de formation est responsable de la reconnaissance de l'institution pratique. »<sup>1</sup>

Ce document a pour but de fixer le cadre général ainsi que les critères d'accréditation définis par l'esede.

L'accréditation doit être renouvelée **chaque cinq ans**

#### **Critères**

- Etre une institution inscrite dans le cadre d'un service public, d'une association (selon l'art. 60 et suivants du code civil) ou d'une fondation (selon l'art.80 et suivants du code civil) à but non lucratif. Dans le cadre d'une institution en nom propre, il est exclu que la même personne cumule la fonction d'employeur et de praticien formateur.
- Structure d'accueil à temps d'ouverture élargi.
- Ouverture depuis un an au moins lors du dépôt de la demande.
- Répondre aux dispositions légales cantonales régissant l'exploitation des institutions d'accueil collectif de jour de l'enfance.
- Les institutions accréditées s'engagent à ce que le suivi des éducateurs-trices en formation se fasse par une personne au bénéfice d'une formation de Formateur-trice à la Pratique Professionnelle (FPP) ou PF HES. Dans le cas où cette exigence ne peut être remplie, elle doit être au minimum au bénéfice d'un diplôme d'éducateur-trice ES en éducation de l'enfance ou d'un titre jugé équivalent selon le référentiel du canton où se déroule la formation et au bénéfice de minimum 3 ans d'expérience professionnelle ou 2 ans si en formation de FPP pour l'accompagnement des éducateurs-trices en formation.
- La personne en formation doit travailler au moins une partie de son temps avec un-e diplômé-e ES et/ou HES.
- Disposer d'un concept de formation pratique.
- Appliquer les dispositions financières et administratives précisées dans les conventions ou contrats de stages tripartites de l'esede.

---

<sup>1</sup>PEC, p. 26

Afin de déterminer si votre lieu d'accueil remplit ces exigences, nous avons impérativement besoin des informations ci-dessous.

## 1. Coordonnées de l'institution

Nom de l'institution :

Nom et prénom  
du-de la directeur-trice :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site internet :

Heures d'ouverture :

**Merci d'indiquer les coordonnées et l'adresse de la direction générale ci-dessous :**

Nom : Prénom :

Téléphone :

Adresse :

## Documents à annexer à la présente demande :

- Description de la composition de l'équipe éducative**
- Autorisation d'exploiter
- Plaquette de présentation de l'institution, projet institutionnel\*
- Projets pédagogiques des groupes/secteurs susceptibles d'accueillir des personnes en formation\*
- Documents à l'intention des personnes en formation (concept de formation pratique)
- Plan d'accès (facultatif)
- Autre – Précisez :

L'ensemble du dossier peut être envoyé par email à l'adresse suivante : [admin@esede.ch](mailto:admin@esede.ch) ou par courrier postal.

## **2. Description de la composition des équipes éducatives par secteur/groupe**

Nom du secteur/groupe :

Age des enfants du secteur/groupe :

Capacité d'accueil du secteur/groupe :            enfants par jour

Répartition en équivalent EPT :

Diplômé.e.s du tertiaire ( ES ou HES)

Diplômé.e.s du secondaire 2 ( ASE)

Autre personnel éducatif :

**Merci de dupliquer cette page et d'en remplir une par secteur/groupe**